

ARRÊTÉ D'ANNULATION FIXANT LA LISTE DES VACANCES ET CREATIONS D'EMPLOIS ANNULEES DU 16/12/2020 AU 31/12/2020 N° 2.2021

AN05520210104311

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse,

Vu la loi n°83-634 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 23

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements du département de la Meuse énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, dont le recrutement relève du centre de gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

L'annulation des déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C est arrêtée conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Le président du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,

La directrice du centre de gestion est chargée de l'exécution de l'arrêté, dont ampliation sera remise au représentant de l'état dans le département. le présent arrêté sera également affiché au centre de gestion de la Meuse.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à COMMERCY le 4 janvier 2021

Monsieur Gérard MICHEL
Le Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V055-2018-915	Adjoint technique territorial	Chargée / Chargé de propreté des locaux Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	01h00	DIEPPE SOUS DOUAUMONT 55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT		125.2018